

POLITIQUE

Les rois du cumul ? Les députés provinciaux !

En moyenne, ils ont deux fois plus de mandats que les bourgmestres

A lors qu'en moyenne, les bourgmestres wallons détiennent un peu moins de 9 mandats, les députés provinciaux en détiennent plus de 19 !

La lecture des déclarations de mandats publiées par la Cour des comptes peut révéler des surprises. Ainsi, comme le relève Georges-Louis Bouchez, délégué général du MR, on s'aperçoit que les députés provinciaux exercent... deux fois plus de mandats en moyenne que les bourgmestres, par exemple. Et trois fois plus que les échevins. Le bouillant délégué général n'est pas un ami de l'institution provinciale (lire son interview page suivante), dont il souhaite la disparition. Et la lecture des déclarations de mandats semble lui donner raison. Car selon lui, ces chiffres montrent une chose : il y a beaucoup trop d'institu-

tions au niveau des Provinces, « notamment en Hainaut et à Liège ». Il s'agit des deux plus grosses provinces de Wallonie. Selon les calculs du chef de file du MR montois, les députés provinciaux cumulaient en moyenne 19,31 mandats en

2016. Parmi ceux-ci, 5,93 étaient rémunérés, le reste étant presté gratuitement. Par comparaison, les bourgmestres wallons exerçaient en moyenne 8,77 mandats, dont 4,05 rémunérés. Pour les échevins, il y avait une moyenne de 6,27 mandats en moyenne, dont 2,88 rémunérés ; et enfin, 6,99 mandats pour les

« Il faut faire un tri dans les institutions provinciales, en supprimer »

présidents de CPAS, dont 3,32 rémunérés.

Par mandats, on entend mandats publics. Rien à voir donc avec une éventuelle activité privée, comme avocat, pharmacien ou vétérinaire.

22 DÉPUTÉS PROVINCIAUX

Nous nous sommes également penchés sur les mandats des gouverneurs de Province (lire plus loin), mais ce ne sont pas les plus gros cumulards.

La Wallonie compte 233

conseillers provinciaux. Ils sont élus lors du même scrutin que les conseillers communaux. Au sein de chaque province, les conseils élisent ensuite les députés provinciaux. Ceux-ci se répartissent les compétences toujours exercées par les provinces. Liège et le Hainaut comptent chacune 5 députés provinciaux. Namur, le

Brabant wallon et le Luxembourg ont chacune 4 députés provinciaux. Total pour la Wallonie : 22 députés provinciaux.

« Je ne souhaite viser personne », nous a précisé M. Bouchez, qui n'a pas établi de « palmarès » des plus gros cumulards provinciaux. Nous avons fait l'exercice nous-mêmes, comme on le lira ci-dessous.

« Il faut faire un tri dans ces institutions, en supprimer. On a bien pu le faire à Bruxelles suite au scandale du Samusocial », précise M. Bouchez, qui ne va pas se faire que des amis, y compris dans son propre parti. « Les calculs sur le nombre de mandats, ce n'est pas mon parti qui me les a demandés », précise-t-il encore. « C'est le genre d'étude que je fais pour alimenter le débat dans mon parti. »

BENOÎT JACQUEMART

Classement

Parmi les plus grands cumulards, 5 PS, 3 MR, 2 cdH

Le plus gros cumulard parmi les députés provinciaux, c'est le Hennuyer Gérald Moortgat (MR). À lui seul, il exerce 31 mandats. Mais seuls 5 sont rémunérés. Par comparaison, le huitième du classement, l'ex-PS André Gilles (Liège), n'exerçait en 2016 que 16 mandats, mais 7 étaient rémunérés, et il ne s'agissait pas de petits mandats, comme on a pu le voir quand l'affaire Publifin a éclaté. Président de Publifin, de Nethys, d'Ogeo Fund, de Publupart, de Socofe... c'est autrement plus important qu'administrateur de l'Association des Provinces wallonnes, en termes de rémunérations et, surtout, de pouvoir. Depuis cette déclara-

tion, André Gilles n'est plus député provincial et a dû quitter plusieurs de ses fonctions. Il a aussi été exclu du PS en avril 2017.

Il faut donc nuancer quand on donne le chiffre du nombre de mandats exercés même si, bien entendu, chaque mandat confère à tout le moins de l'influence à celui qui l'exerce.

POSTES IMPORTANTS

Le deuxième de ce Top 10 est un autre Liégeois : le PS Paul-Emile Mottard. En 2016, il exerçait 25 mandats, dont 6 rémunérés. Et là aussi, on trouve des postes importants, comme administra-

teur d'Ecetia, intercommunale liégeoise de financement, ou administrateur et membre du comité de direction de la SPI, l'agence de développement économique de la province de Liège. Avec Ecetia et SPI, on a deux des bras armés de la politique économique publique liégeoise. Ces postes sont donc importants.

Sur la troisième marche du podium, le MR namurois Philippe

Bultot, qui cumule 21 mandats, dont 8 sont rémunérés. On trouve donc deux MR aux trois premières places de ce Top 10. Le Liégeois Robert Meureau (20 mandats, dont 5 rémunérés) ré-

tablit la parité entre les deux grands partis wallons. Le socialiste est lui aussi administrateur de la SPI.

Il faut attendre la 5^e place pour trouver le premier cdH de ce Top 10. Il s'agit de la députée provinciale luxembourgeoise Thérèse Mahy, qui cumule 19 mandats, dont 5 sont rémunérés. Les cinq autres places sont occupées par deux PS (Fabienne Capot, Hainaut, et Patrick Adam, Luxembourg), un ex-PS (André Gilles), un cdH (Bernard Moinet, Luxembourg) et une MR (Katty Firquet, Liège). On notera qu'il n'y a aucun député provincial du Brabant wallon dans le Top 10. ●

B.J.

Salaire

Les députés provinciaux gagnent 5.890 euros net

Les députés provinciaux cumulent et pourtant, ils sont déjà gâtés. Nous avons posé la question au directeur général du Crisp (Centre de recherche et d'information socio-politique), Jean Faniel. Le salaire d'un député provincial est l'équivalent de celui d'un député fédéral ou régional. C'est-à-dire 5.890 euros net par mois. Précision : c'est le salaire d'une personne qui n'aurait pas d'autres revenus, qui serait isolée, sans enfants à charge. On l'a vu, les députés provinciaux peuvent cumuler plusieurs mandats et plusieurs rémunérations. Pour prendre l'exemple de Mathieu

Michel, député provincial du Brabant wallon et frère du Premier ministre, qui ne figure pas dans notre Top 10, il cumulait

en 2016 11 mandats, dont 3 rémunérés. En 2015, il en avait 14, dont 4 rémunérés.

Les 223 conseillers provinciaux sont pour leur part payés au jeton de présence. En Wallonie, celui-ci s'élève à 205 euros brut par réunion du conseil provincial. Comptez 10 réunions par an, ajoutez 10 réunions de commissions payées la moitié du jeton normal et vous verrez que ce n'est pas lourd, au contraire des députés provinciaux.

8.000 € POUR LE GOUVERNEUR

Quant au gouverneur, qui n'est pas élu mais est désigné par son parti (après arrangements entre partis), il perçoit en Wallonie 7.983 euros net par mois, indemnités de représentation et de logement comprises. Si un

logement de fonction est mis à sa disposition et qu'il n'y renonce pas, son traitement mensuel net redescend en Wallonie à 5.950 euros. Entre autres avantages, il dispose aussi d'une voiture de fonction avec chauffeur. ●

B.J.

Top 10 des députés provinciaux cumulards

Gérald Moortgat | Paul-Emile Mottard | Philippe Bultot | Robert Meureau | Thérèse Mahy

 Province Hainaut Mandats 31 Rémunérés 5	 Province Liège Mandats 25 Rémunérés 6	 Province Namur Mandats 21 Rémunérés 8	 Province Liège Mandats 20 Rémunérés 5	 Province Luxembourg Mandats 19 Rémunérés 5
--	--	--	--	--

Fabienne Capot | Patrick Adam | André Gilles | Bernard Molnet | Katty Firquet

 Province Hainaut Mandats 18 Rémunérés 2	 Province Luxembourg Mandats 16 Rémunérés 7	 Province Liège Mandats 16 Rémunérés 7	 Province Luxembourg Mandats 16 Rémunérés 6	 Province Liège Mandats 15 Rémunérés 5
--	---	--	---	---

Bouchez : un audit sur les provinces

Même s'il ne fait pas l'unanimité sur ce point dans son parti, le MR, Georges-Louis Bouchez a un avis tranché sur les Provinces. Et comme il n'a pas l'habitude de garder pour lui ses opinions, il tient un discours ferme. « C'est clair que s'il y a autant de mandats pour les députés provinciaux, c'est parce qu'on a multiplié les structures. Il faut arrêter avec ça. Il y a des doublons, parfois de la concurrence avec les administrations. Ces structures sont juste le bras armé de certains députés provinciaux. » Conclusion : « Le premier chantier, avant même de supprimer les Provinces, c'est de comprendre et de rationaliser ces structures. Avant, il faut demander un bilan de chaque structure, mais comme

c'est difficile de demander à chaque député provincial de faire ce travail, il faut le demander à la Cour des comptes. Lui demander un audit, via le parlement de Wallonie. Je soumetts l'idée au cabinet de la ministre Valérie De Bue (qui a repris les compétences sur les pouvoirs locaux, Ndlr) ou au parlement wallon, j'entends dire partout que la suppression des Provinces est compliquée. Mais non ! Déjà, 85 % des « employés » des Provinces travaillent dans l'enseignement. Il suffit de transférer l'enseignement provincial vers la Région wallonne. Avec une compétence sur l'enseignement, la Région aurait un levier sur l'emploi. Dans l'enseignement provincial, il

y a beaucoup de technique et de professionnel. Il y aurait beaucoup de liens possibles avec le monde de l'emploi. »

DOUBLONS

Concernant la rationalisation de certaines structures, le Montois Bouchez cite, pour le sport, « le centre Adeps de Mons (compétence de la Communauté française, Ndlr) et le centre sportif provincial du Bois d'Havré. Pourquoi est-ce que la Communauté française ne pourrait pas gérer les deux ? » Pareil pour la culture, où des institutions provinciales ou subventionnées cohabitent avec des institutions de la Communauté française. Et il rappelle que les

scandales récents proviennent notamment de structures liées aux Provinces, comme l'affaire Publifin ou le Centre informatique du Hainaut.

M. Bouchez l'assure : en cas de suppression des Provinces, les employés (environ 25.000) n'auraient rien à craindre pour leur emploi. Il conclut : « La réforme, il faut la mener maintenant » Le nouveau ministre-président wallon, le MR Willy Borsus, parle lui aussi de réforme. Mais on l'a compris, Georges-Louis Bouchez veut davantage. ●

B.J.

Intermédiaire

Les Provinces, à quoi ça sert ?

Les Provinces, échelons intermédiaires entre les Régions et l'État fédéral, d'une part, et les communes d'autre part, conservent un certain nombre de compétences... qui peuvent être aussi gérées par d'autres niveaux de pouvoir. Ainsi, la part la plus importante, c'est l'enseignement. Une matière dont s'occupent aussi les communautés et les communes, sans même parler du réseau libre. On trouve aussi la santé, l'action sociale, le sport. Là aussi, ce sont des compétences également exercées par les Régions. On peut encore citer l'environnement, les routes, l'économie, le logement, les travaux publics. Les adversaires de l'institution provinciale ont évidemment beau jeu de dire que tout cela peut facilement être transféré vers les Régions et Communautés. Il reste le pouvoir particulier du gouverneur en matière de sécurité et de maintien de l'ordre. Notamment en cas de catastrophe majeure. Le gouverneur est alors en charge de la coordination des secours. ●

Nommés à vie

Les gouverneurs peuvent aussi cumuler

Les gouverneurs de Province peuvent-ils eux aussi cumuler? Leur statut est un peu particulier puisqu'ils sont désignés par leur parti, ne sont pas des élus, et sont nommés à ce poste jusqu'à leur pension. Le gouverneur de Province est aussi le représentant de l'État fédéral. Par exemple, en cas d'accident majeur, il est, sur le terrain, la courtoie de transmis-

sion du ministre de l'Intérieur et coordonne les secours.

Mais bien entendu, il a aussi une mission de représentation de sa Province. Si l'on reprend les mandats exercés en 2015, on s'aperçoit que plusieurs gouverneurs exerçaient plusieurs mandats mais c'est trompeur. En effet, Hervé Jamar (MR), gouverneur de la Province de Liège, et Gilles Ma-

hieu (PS), en Brabant wallon, ont été désignés en octobre et septembre 2015. Dès leur nomination, ils ont renoncé à l'essentiel de leurs mandats, ne conservant que celui de gouverneur. Olivier Schmitz (cdH), le gouverneur de la Province de Luxembourg, occupe ce poste depuis janvier 2016. L'an passé, il exerçait donc encore plusieurs mandats. Il faut

dra voir l'an prochain ce qu'il a conservé.

Tommy Leclercq (PS), gouverneur du Hainaut depuis 2013, conserve trois mandats, dont deux rémunérés. Denis Mathen, gouverneur de Namur depuis 2007, déclare 12 mandats en 2016, dont 10 non rémunérés. ●

B.J.